## SECTION 2 : RESUME DES ETUDES

Contractuellement, le résumé des études doit faire l'objet d'un document à part entière. Ce document sera livré séparément.

Afin de pouvoir insérer ultérieurement le résumé de l'étude dans le Rapport final du Plan Directeur et de constituer ainsi un seul et même document, une section a été créée à cet effet.

Cette section est donc vide, en attendant l'édition du document contenant le résumé des études.